

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 8 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-189

OBJET : Désignation du représentant du Territoire au sein du comité stratégique à la Société du Grand Paris

Membres en exercice	90
Présents titulaires	79
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	9
Absents	2

Votants	88
Abstention	2
Suffrages exprimés	88
Pour	86
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Jacqueline BENAHMED représentée par Geneviève CARPE, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicolas DAUMONT LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Michel DUVAUDIER représenté par Philippe LHOSTE, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS

Absents :

Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS AU SEIN DU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1,

VU l'article 8 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 instituant un comité stratégique auprès du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris,

VU l'article 21 du décret n°2010-756 du 10 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, précisant que son comité stratégique comprend un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement ou d'urbanisme dont l'une au moins des communes membres à son territoire compris, pour tout ou partie, dans l'emprise des infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris,

VU l'installation du Conseil de territoire du 09 juillet 2020,

CONSIDERANT que des infrastructures du réseau de transport public du grand Paris, et notamment des gares, doivent être réalisées dans le périmètre de l'établissement public territorial et que celui-ci doit par conséquent être représenté à ce titre par un représentant au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris,

CONSIDERANT qu'une seule candidature a été déposée,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales la nomination prend effet immédiatement, sans qu'il soit nécessaire de procéder au scrutin secret,

DELIBERE,

ARTICLE 1 :

DECIDE de procéder à la désignation d'un délégué titulaire de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris,

ARTICLE 2 :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation du représentant au scrutin secret.

Est candidat : Monsieur Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201211-DEL20-189-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020

ARTICLE 3 :

EST DESIGNÉ, en qualité de représentant de ParisEstMarne&Bois au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris :

- Monsieur Jacques JP MARTIN

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.


Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 15/12/2020
est exécutoire à la date du 15/12/2020
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 15/12/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201211-DEL20-189-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020